

10-INT-342



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 16.02.2010

Scanné le 17 FEV. 2010

Département des infrastructures.  
Service des routes.

*Interpellation*

Projet de la route de liaison entre le pôle de développement Aclens-Vufflens-la-ville et la jonction autoroutière de Cossonay. RC 177.

**Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?**

En 2004, le Grand Conseil a accepté un crédit de CHF 1'500'000.- pour les études préliminaires et l'établissement d'un projet de la route de liaison entre le pôle de développement Aclens-Vufflens-la-ville et la jonction autoroutière de Cossonay.

Le développement de ce pôle est actuellement bloqué. Les entreprises intéressées à s'installer dans ce pôle ne peuvent le faire en raison de l'opposition des communes riveraines. Les opposants craignent des désagréments engendrés par l'augmentation de la circulation routière à travers les villages concernés, et souhaitent donc en protéger leurs habitants.

L'aménagement et la gestion du site Aclens-Vufflens-la-ville sont assurés par le « Syndicat d'améliorations foncières pour la zone industrielle Vufflens-la-ville » (SIVA).

Dans l'EMPD, nous lisons :

*« Les études préliminaires effectuées pour déterminer l'impact et de l'implantation de COOP sur le site, puis ultérieurement de l'occupation de tout le site par d'autres entreprises, ont abouti à la conclusion que seule une nouvelle route de liaison entre le site du PPA Vufflens-Aclens et l'autoroute A1 à la jonction Cossonay permettrait de respecter la loi sur la protection de l'environnement (PPE).*

*En effet, deux difficultés majeures se présentent avec le réseau routier actuel :*

- *l'impossibilité de faire passer le trafic poids lourds à travers Vufflens-la-ville, où les déclivités dépassent 10%. Le passage du trafic à travers Vufflens-la-ville et Penthaz serait d'ailleurs totalement inacceptables pour ces deux villages, pour des raisons de sécurité et de nuisances ;*
- *le niveau très élevé de la pollution de l'air dans l'ouest lausannois, par où devrait transiter les poids lourds pour accéder à l'autoroute A1, en l'absence de route de liaison projetée. »*

Ce présent EMPD avait pour objectif de préparer le projet définitif, de favoriser les projets de développement économique et de s'engager financièrement pour les mesures d'équipements nécessaires à leur réalisation. Le crédit d'étude demandé devait permettre de couvrir le coût des études nécessaires à l'établissement du projet définitif.

Le Grand conseil devrait être saisi du détail du projet d'exécution et des travaux de construction. Ils doivent faire l'objet d'un crédit d'ouvrage. Une participation financière du SIVA de CHF 10.-/m2 de terrain, soit au maximum de ces projets de CHF 5'000'000.- est déjà acquise.

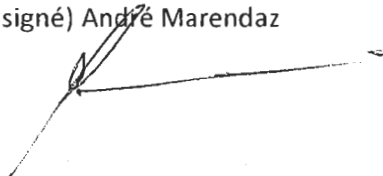
Suite à l'acceptation de cet EMPD par le Grand Conseil en 2004 accordant un crédit CHF 1'500'000.- pour les études préliminaires et l'établissement du projet de la route de liaison entre le pôle de développement Aclens- Vufflens-la-ville et la jonction autoroutière de Cossonay, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Y-a-t-il une réelle volonté du Conseil d'Etat pour la construction de cette route de liaison entre le pôle de développement de Aclens-Vufflens-la-Ville et la jonction autoroutière de Cossonay (RC177) ?
- Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur l'état des discussions concernant les oppositions à ce projet de route de liaison ?
- Au vu des nombreuses oppositions sur ce projet d'étude, le montant alloué à ce crédit d'étude par le Grand Conseil sera-t-il respecté ?
- Dans la négative, le Grand Conseil sera-t-il saisi d'une demande de crédit complémentaire ?
- Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil quand celui-ci sera saisi du projet d'exécution et les travaux de construction du projet définitif ?
- La participation du SIVA au financement de ce projet de route est-elle encore garantie à ce jour selon le montant mentionné dans cet EMPD ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ces réponses.

Penthalaz, le 16 février 2010

(signé) André Marendaz



Souhaite développer.